

Délibération du Conseil municipal

Séance du 30 juin 2026

Le trente juin deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

AUMIAUX Nathalie, BARON-GUICHARD Bruno, BOISDRON Patrick, CAILLÉ Olivier, CHOUTEAU Maxime, COLLOBERT Albane, CORBILLON Christine, DANILO Dominique, DEGAS Stéphanie, DESOEUVRE Robert, FAOUZI Chloé, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LAMBERT Christophe, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PLASSON Shaïnon, PUSHPARAJ Emilie, RAYMOND AUGIER Florence, ROSAENZ Fabienne, SAMBA Jessica, VERGARA José

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOISDRON Patrick
DELETANG Claire	à PENEAU Sylvie
FRAKSO Mohamed	à PAVILLON Jean-Paul
LANDREAU Elodie	à SAMBA Jessica
LECACHEUR Julien	à DESOEUVRE Robert
MARCHAND Anthony	à PUSHPARAJ Emilie
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine

Absents

PRÉVOT Stéphanie, REGRAGUI Sidi Kamal

Secrétaires de séance

DEGAS Stéphanie, RAYMOND AUGIER Florence

Convocation adressée le 24 juin 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 2 juillet 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE3006-18 | Personnel – Modification du tableau des emplois

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Le tableau des emplois doit être actualisé afin :

- D'adapter le grade des postes occupés (poste de chargée de parentalité et d'animation sociale et poste de responsable du pôle petite enfance),

- De nommer un agent à la suite de la réussite à un concours (le poste ouvert sur son ancien grade doit être conservé pendant toute la durée du stage et sera supprimé au moment de sa titularisation),
- De prendre en compte un changement de temps de travail,
- De créer ou adapter des postes occupés par des contractuels depuis plus de 2 ans à compter du 1er septembre 2026 (service enfance jeunesse).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération 25SE1612-20 relative au tableau des emplois au 1^{er} janvier 2026,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 23 juin 2026,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve la modification du tableau des emplois comme suit :**

SUPPRESSION DES POSTES		CREATION DES POSTES	
Grade	ETP	Grade	ETP
Au 1^{er} juillet 2026			
Rédacteur à 35/35 ^{ème}	1	Animateur à 35/35 ^{ème}	1
Assistant éducatif de classe exceptionnelle à 35/35 ^{ème}	1	Attaché à 35/35 ^{ème}	1
		Adjoint technique principal 2eme classe à 35/35 ^{ème}	1
Adjoint technique à 32/35 ^{ème}	0.91	Adjoint technique à 24/35 ^{ème}	0.69
Au 1^{er} septembre 2026			
Adjoint d'animation à 24/35 ^{ème}	0.69	Adjoint d'animation à 22/35 ^{ème}	0.63
Adjoint d'animation à 24/35 ^{ème}	0.69	Adjoint d'animation à 20/35 ^{ème}	0.57
Adjoint d'animation à 25/35 ^{ème}	0.71	Adjoint d'animation à 28/35 ^{ème}	0.80
		Adjoint d'animation à 17/35 ^{ème}	0.49
		Adjoint d'animation à 17/35 ^{ème}	0.49
TOTAL	5.00	TOTAL	6.67

VOTE					
En exercice	33		POUR	31	
Présents	24		CONTRE	0	
Pouvoirs	7		ABSTENTION	0	
Pris part au vote	31		TOTAL	31	
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>					

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

